



Fin du compromis de vente

Par **hany christophe**, le **27/04/2017** à **20:45**

Bonsoir,

On à signé un compromis de vente le 22/03/2017. On a pris contact avec notre banque aussitôt et on n'est toujours en attente d'une réponse au 27/04/17. On a eu notre conseiller au téléphone et il nous a répondu qu'il fallait pas que l'on s'inquiète et que le souci venait de l'assurance, sauf que la clause se termine le 06/05 et les vendeurs commence à s'impatienter. Si on a pas la réponse avant le 06/05 peut on repousser la clause de quelques jours.

Par **Tisuisse**, le **28/04/2017** à **07:41**

Bonjour,

Existe-t-il une clause suspensive ? notamment celle de l'obtention d'un prêt ? Ayant fait les démarches dans les temps mais que c'est la banque et son assurance qui ne répond pas, à priori vous pourriez faire annuler, sans indemnité à votre charge, le compromis. Cette annulation aurait, pour conséquence, que le vendeur devra tout reprendre à zéro donc rechercher un nouvel acquéreur, etc. L'intérêt donc du vendeur est de savoir patienter une quinzaine de jour car, pour l'instant, vous êtes toujours dans les délais pour signer l'acte définitif et donc trouver le financement, assurance comprise, pour faire votre achat.